

CHAPITRE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités apparaît comme un levier essentiel pour la conduite idoine des orientations politiques et stratégiques indiquées précédemment. Les domaines concernés, en priorité, par le renforcement des capacités humaines et matérielles sont les suivants : Gestion du cadre national de biosécurité, Régime réglementaire et administratif, évaluation des risques, Prévention/gestion des risques, Sensibilisation et participation du public. Ces besoins sont précisés dans le Tableau des besoins en renforcement des capacités ci après.

CHAPITRE 3 : MOBILISATION DES RESSOURCES

L'établissement et le fonctionnement, au stade initial, du cadre national de biosécurité nécessitent une enveloppe financière importante. Ces ressources seront utilisées notamment pour : (a) la formulation des règlements et directives préconisées, (b) l'établissement de certaines structures légères telles que le point national d'accès à l'information numérique, (c) la formation des ressources humaines, (d) la mise à niveau des équipements. Il est indispensable de mobiliser des ressources propres, mais également auprès de la communauté internationale.

3.1. – Ressources internes

Les ressources de financement interne sont :

- le budget de l'Etat ;
- le secteur privé, en particulier les organismes du secteur agricole intéressés aux applications de la biotechnologie moderne ;
- le Fonds National de l'Environnement ;
- les associations de consommateurs, les clubs services et ONG qui inscrivent le bien être de l'homme au centre de leurs préoccupations.

3.2. – Ressources externes

La coopération financière internationale demeure une source importante de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures sécuritaires. Deux voies ont été identifiées, à savoir :

- le mécanisme de financement de la convention, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF). Le FEM a déjà concrétisé cet engagement par le financement, du projet de formulations de cadre national de biosécurité. Il reste traduire à dans les faits ledit cadre ;
- les accords bilatéraux et multilatéraux. Différents partenaires bilatéraux (Allemagne, Belgique, France, Espagne, Etats – Unis, Japon) et multilatéraux (Banque Africaine de Développement, Banque mondiale, Union Européenne, Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Education) contribuent financièrement et techniquement à la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement. Ils constituent des partenaires potentiels sûrs pour donner forme au cadre national de biosécurité. Par ailleurs, des opportunités de financement peuvent être offertes par différentes fondations (Ford, Shell, Rockefeller, FFEM), fonds « verts » et ONG.

Tableau : Besoins en renforcement des capacités.

Ressources humaines	Matériel, équipement, infrastructures	Ressources humaines	Matériel, équipement, infrastructures
<p>Gestion du cadre national de biosécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - planification et programmation des politiques de biosécurité - planification stratégique et coordination des interventions des acteurs <p>Régime réglementaire et administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> -gestion des notifications ; -gestion du processus de décision ; -application de la réglementation aux frontières -conception des structures juridiques ; -analyse et assemblage des régimes juridiques ; -liaison et compatibilité entre les régimes nationaux et les règles internationales 		<p style="text-align: center;">Prévention / gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> -compréhension des outils de gestion de risques -mise en place et fonctionnement d'un réseau de surveillance -identification et manipulation d'OVM aux points d'importation ; -identification et qualification adéquate des risques par l'approche de précaution ; -techniques d'intervention en cas de libération involontaire ou d'incidents ; -évaluation des dommages ; -régime de réparation en cas de dommage et nécessité de mise en place d'un code spécifique de réparation -évaluation de l'efficacité relative des options de gestion pour l'importation, -la manipulation et l'utilisation 	
<p style="text-align: center;">Evaluation des risques</p>		<p style="text-align: center;">Sensibilisation et participation du public</p>	
<ul style="list-style-type: none"> -analyse des risques pour l'environnement, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique -analyse des risques pour la santé humaine ; -évaluation des impacts économiques de l'introduction des OVM ; -prise en compte des considérations socio-économiques en relation avec la biodiversité ; -compréhension des processus biotechnologiques et leurs applications ; -analyse du cycle de vie des OVM ; -identification et accès à l'expertise externe 		<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation à la biotechnologie moderne et à la biosécurité des publics non spécialistes ; -introduction des considérations liées à la biotechnologie et à la biosécurité dans le système éducatif aux niveaux du primaire et du secondaire ; -communication des informations (cadre juridique et administratif, atouts et menaces de la biotechnologie moderne) à des publics de non spécialistes -méthodes de consultation et d'enquête auprès du public ; -technique de médiation ; 	<ul style="list-style-type: none"> -kits de sensibilisation ; -documents pédagogiques ; -films documentaires -point national d'accès à l'information numérique sur la prévention des risques biotechnologiques.